

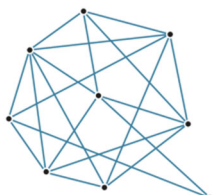
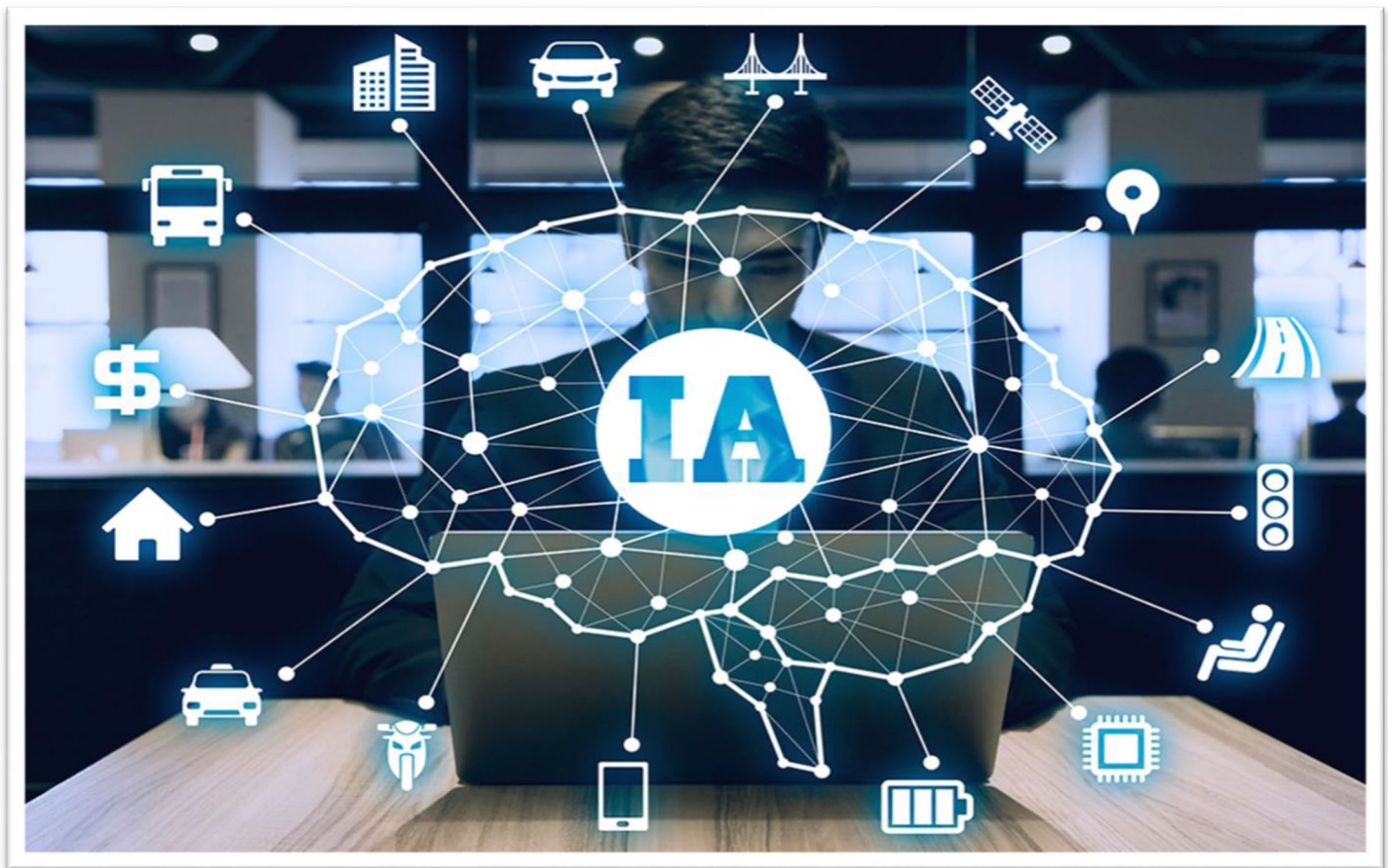
PARTENAR-IA

PROGRAMME DE FINANCEMENT EN IA

ACADÉMIQUE

GUIDE D'INFORMATION

FINANCEMENT DE PROJETS DE R-D COLLABORATIVE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



RSRI
Regroupements sectoriels
de recherche industrielle

PARTENAIRE FINANCIER :

Québec

MISSION DU CQRDA

Le CQRDA soutient les entreprises et centres de recherche qui génèrent des innovations par et pour l'utilisation de l'aluminium dans la réalisation de projets de RD collaboratifs qui contribuent au développement du Québec.

Axe 1 : Le développement de l'équipement et de la technologie relatif à l'aluminium et la mise en œuvre de la nouvelle technologie au niveau des PME.

Axe 2 : La formation et le perfectionnement des différentes catégories de personnel de l'industrie de l'aluminium.

Axe 3 : La promotion de l'aluminium et le développement de nouvelles possibilités d'utilisation.

Axe 4 : Les impacts de l'industrie de l'aluminium sur l'environnement des régions.

Axe 5 : La productivité et l'ergonomie dans le secteur de l'aluminium.

MISE EN CONTEXTE

Dans la grande révolution industrielle de l'intelligence artificielle (IA), le Québec est en position favorable, mais la force de son écosystème n'est pas un hasard.

Au Québec, plusieurs centres d'innovation en étroite collaboration avec l'industrie, les instituts de recherche et les universités se spécialisent en IA et peuvent mobiliser leurs expertises afin de faire profiter l'ensemble des secteurs de l'économie. Ces organismes offrent aux chercheurs et aux entreprises des savoir-faire et l'accès à des infrastructures de pointe qui sont coûteuses et peu accessibles.

L'entrepreneuriat innovant est également un élément important pour l'essor du tissu industriel en IA. Les petites et moyennes entreprises (PME) sont un pilier de la richesse québécoise, notamment en matière d'emploi et de contribution économique, et la force des startups repose sur leur flexibilité et sur leur capacité à innover et à développer des technologies de rupture, leurs modèles d'affaires dynamiques et leur aptitude à commercialiser à l'international.

L'IA est susceptible d'avoir des retombées d'une portée considérable et est souvent à l'origine d'innovations qui contribuent à relever des défis mondiaux et à changer les modes de vie. Le développement de ces technologies est donc primordial pour faire évoluer et pour renforcer l'économie du Québec dans une perspective de positionnement concurrentiel.

Les neuf (9) Regroupements sectoriels de recherche industrielle (RSRI) sont ainsi mandatés pour identifier des projets porteurs en lien avec l'intelligence artificielle (IA) dans leur milieu spécifique (CQRDA, CQDM, CRIAQ, CRIBIQ, CRITM, InnovÉÉ, MEDTEQ+, PRIMA, PROMPT).

Ainsi, les RSRI, dans le cadre de ***l'Appel de projets d'innovation en intelligence artificielle*** lancé par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation, et par le biais de PARTENAR-IA | ACADÉMIQUE appuieront les entreprises en collaboration avec des centres de recherches dans les différentes étapes de montage et de réalisation de leurs projets en intelligence artificielle (IA), en poursuivant les objectifs suivants :

- Améliorer la compétitivité des entreprises par l'adoption de l'IA;
- Encourager les collaborations entre les entreprises (de toute taille, y compris les startups), ainsi qu'avec les milieux de la recherche et l'innovation pour accélérer l'intégration de technologies d'intelligence artificielle dans les milieux d'affaires et, par le fait même, dans la société;
- Appuyer les projets structurants visant l'adoption massive de l'IA dans un ou des secteurs de l'économie ; supporter la réalisation de projets débouchant sur des retombées économiques importantes et immédiates;
- Assurer le développement et la consolidation d'efforts d'innovation dans le domaine de l'IA ; contribuer au positionnement du Québec comme chef de file en matière de développement de l'IA;
- Contribuer au positionnement du Québec comme chef de file en matière de développement de l'IA.

CANDIDATURES ADMISSIBLES

Les demandes doivent être déposées par des établissements de recherche québécois. Les universités, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) ou les centres de recherche publics (CRP) sont admissibles. Ils doivent permettre la formation de personnel hautement qualifié (PHQ). N'hésitez pas à nous contacter pour confirmer l'admissibilité d'un partenaire de recherche (projetsRD@cqrda.ca).

Notes et précisions

a) Centres de recherches publics admissibles

Liste de centres de recherche reconnus par le MEI

<https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/bibliotheques/programmes/mesures-fiscales/reconnaissance-des-centres-de-recherche-publics-admissibles/liste-des-centres-de-recherche-publics-admissibles/>

<https://www.economie.gouv.qc.ca/fr/bibliotheques/programmes/mesures-fiscales/reconnaissance-des-consortiums-de-recherche-admissibles/>

b) Entreprises québécoises admissibles (PME et GE)

Entreprises ayant une place d'affaires au Québec ET ayant des activités de production et/ou de RSDE au Québec.

c) Définition d'une PME

Pour être admissibles, les PME doivent :

- avoir une participation significative au projet;
- être légalement constituées selon les lois fédérales ou québécoises en vigueur et inscrites; au Registraire des entreprises du Québec;
- compter 249 employés ou moins.

NORMES DU PROGRAMME

Dans le cadre du programme PARTENAR-IA Académique, le CQRDA accorde des subventions non remboursables selon deux types de financement avec des conditions spécifiques. Le premier s'adressant aux projets impliquant une PME et le deuxième pour les projets impliquant une Grande entreprise (GE) (en l'absence de PME).

	CATÉGORIES DE PROJET	
	PME	GE seulement
Nombre de partenaires industriels (minimum)	1 PME*	1 GE
Nombre minimal d'institutions de recherche (université, CCTT, centres de recherche)	1	
Participation maximale non remboursable du CQRDA en % des dépenses admissibles	40 %	20 %
Contribution minimum des industriels en % du budget prévu par l'établissement de recherche	20 % (du projet en espèces)	40 % (dont 50 % maximum en nature)
Cumul maximum des aides publiques	80 %	60 %
Financement maximal du CQRDA en \$ par projet (incluant les FIR)	1,5 M\$ (500 K\$/an)	
Durée maximale	36 mois	

* Si le projet implique une PME et une GE, l'engagement de la PME doit être significatif et représenter au minimum 4 % du budget total en espèces.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Dépenses de projets

Coûts directs des projets (Postes de dépenses reliés directement aux projets financés)

- Salaires, traitements et avantages sociaux (voir spécificités)
- Bourses à des étudiants
- Matériel, produits consommables et fournitures
- Achat ou location d'équipements (voir spécificités)
- Frais de gestion du CQRDA
- Frais de gestion d'exploitation de propriété intellectuelle
- Honoraires professionnels
- Frais de déplacement et de séjour liés à la réalisation du projet, en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec (voir spécificités)
- Compensations monétaires pour participation aux projets
- Frais de diffusion des connaissances
- Frais liés aux contrats de sous-traitance

Coûts indirects des projets (pour les dépenses encourues par les établissements universitaires, les centres hospitaliers affiliés, les collèges et les CCTT)

Dépenses de fonctionnement additionnelles nécessaires à la réalisation des projets. Un taux fixe de 27 % est appliqué aux cinq postes de dépenses suivants des coûts directs des projets :

- Salaires, traitements et avantages sociaux
- Bourses à des étudiants
- Matériel, produits consommables et fournitures
- Achat ou location d'équipements
- Frais de déplacement et de séjour

Ces coûts directs, pour les cinq postes de dépenses, doivent avoir été financés par le Ministère.

Spécificités :

- Les sommes liées à la libération des professeurs universitaires pour réaliser des activités dans le cadre des projets ne peuvent figurer dans ce poste de dépenses.
- Les salaires incluant les avantages sociaux des professeurs nouvellement recrutés par une institution académique sur la base d'une expertise reconnue peuvent être couverts pour une période maximale de trois ans, tant qu'ils font partie d'une chaire de recherche qui se consacre à répondre aux besoins d'une industrie émergente au Québec. Ces chaires assurent également la génération de personnel hautement qualifié pour intégrer la main-d'œuvre de ces secteurs industriels clés.
- Les dépenses liées à l'achat de petits équipements ou à la location d'équipements sont d'un maximum de 25 % du total des dépenses admissibles. La valeur d'achat de chaque équipement doit être égale ou inférieure à 25 000 \$ avant les taxes. Exemple : Les licences de logiciels sont considérées comme de l'achat et location d'équipement. À ne pas confondre avec l'achat d'ordinateurs qui est considéré comme un consommable puisque leur durée de vie est estimée à 3 ans (durée max du projet).
- Les consommables ne peuvent être l'objet de transactions commerciales entre parties prenantes (par exemple, achetées d'un des partenaires industriels). Règle générale : les produits ou services fournis par les partenaires industriels du projet doivent être sous forme de contribution en nature.
- Dans le cadre des projets réalisés avec l'international, les frais de déplacement et de séjour à l'étranger des chercheurs et des étudiants québécois sont admissibles, mais ne pourront dépasser 15 % du total des dépenses admissibles. Les frais de déplacement et de séjour des chercheurs étrangers ne sont pas considérés comme admissibles.

FRAIS INDIRECTS DE LA RECHERCHE (FIR)

Les frais indirects de recherche (FIR) constituent une dépense admissible pour les dépenses encourues par les établissements universitaires, les collèges et les CCTT. Un **taux de 27 % de frais indirects de recherche (FIR)** sera appliqué sur la part du MEI du financement des cinq postes de dépenses suivants : salaires, traitements et avantages sociaux; bourses aux étudiants; matériels, produits consommables et fournitures; achat ou location d'équipements; frais de déplacement et de séjour. Le montant total des FIR payables aux universités est sujet à l'approbation du MEI.

Les taux et montants des FIR à verser par les autres partenaires du projet doivent faire l'objet d'une entente spécifique entre ces derniers et l'université.

FRAIS DE GESTION DU CQRDA

Pour chacun des projets supportés, des **frais de gestion du CQRDA de 5 %** sont appliqués sur le coût du projet pour un montant maximum de 50 000 \$. De ces frais, **40 %** seront assumés par le MEI, **60 %** par les partenaires industriels au prorata de leur participation financière.

DURÉE DU PROJET

Le projet peut débuter, au plus tôt à la confirmation de l'admissibilité complète du projet suivant son dépôt, et au plus tard 9 mois après l'approbation du financement par le MEI.

Les projets se déroulent sur une durée de 36 mois.

EXEMPLES DE MONTAGE FINANCIER

Exemples de montages financiers pour des projets de types PME et Grande entreprise (GE) de 1 000 000 \$ en coûts admissibles dans le cadre du PARTENAR-IA | Académique :

	CQRDA + Financement autre		CQRDA seulement	
	PME	GE	PME	GE
Minimum en espèces des entreprises	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$	400 000 \$
Total en nature	N/A	200 000 \$	N/A	400 000 \$
CQRDA	400 000 \$	200 000 \$	400 000 \$	200 000 \$
Contribution d'un autre partenaire public (ex. : CRSNG, FRQNT, Mitacs)	400 000 \$	400 000 \$	0 \$	0 \$
Total en espèces	1 000 000 \$	800 000 \$	1 000 000 \$	600 000 \$
Total du projet	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$

CONTACT

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez communiquer avec :

- Sofiene Amira, directeur scientifique
- Raphaëlle Prévost-Côté, attachée d'administration RD

Tél. : 418-545-5520 | Courriel : projetsRD@cqrda.ca

Pour connaître nos divers programmes: <https://www.cqrda.ca/nos-services/soutien-financier/>



Centre québécois
de recherche et
de développement
de l'aluminium

DES IDÉES EN TRANSFORMATION

Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium

637, boulevard Talbot, bureau 102
Chicoutimi (Québec) G7H 6A4

Téléphone : 418 545-5520
www.cqrda.ca | projetsRD@cqrda.ca

Suivez-nous   